

**S.A.R.L. A2MB**

- **Monsieur MOHAMMAD Akhtar** demeurant 549, Rue de la haie de la chasse - 77350 LE MEE SUR SEINE, né le 03 novembre 1952 à KARACHI – PAKISTAN de nationalité française, époux de Madame BANO Wahida, marié selon le rite de la religion musulmane ;

- **Monsieur Navid MOHAMMAD** demeurant 549, Rue de la haie de la chasse - 77350 LE MEE SUR SEINE, né le 28 octobre 1983 à MELUN (77), de nationalité française mariée selon le rite de la religion musulmane à **Madame MOHAMMAD Mahwish** demeurant 549, Rue de la haie de la chasse - 77350 LE MEE SUR SEINE, née PARVEZ le 19 Mai 1981 à NOWSHERA (Pakistan), de nationalité pakistanaise ;

- **Mademoiselle MOHAMMAD Naila** demeurant 549, Rue de la haie de la chasse - 77350 LE MEE SUR SEINE, née le 08 Octobre 1985 à MELUN (77), de nationalité française, célibataire ;

- **Mademoiselle MOHAMMAD Naima** demeurant 549, Rue de la haie de la chasse - 77350 LE MEE SUR SEINE, née le 21 Février 1987 à MELUN (77), de nationalité française, célibataire ;

- **Monsieur MOHAMMAD Ammad** demeurant 549, Rue de la haie de la chasse - 77350 LE MEE SUR SEINE, née le 14 Août 1991 à NOWSHERA (Pakistan) de nationalité française, célibataire ;

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A2MB au capital de 490 000 euros, dont le siège social est **549, Rue de la haie de la chasse - 77350 LE MEE SUR SEINE**, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 14 Septembre 2011.

nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée

Monsieur MOHAMMAD Akhtar, demeurant 549, Rue de la haie de la chasse 77350 LE MEE SUR SEINE

Monsieur MOHAMMAD Akhtar dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur MOHAMMAD Akhtar accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Le MEE SUR SEINE

Le 7 novembre 2011

En 4 exemplaires originaux